

PAGE DE COUVERTURE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

révisé le: 15.12.2025

IDENTIFICATION DU PRODUIT:

Nom commercial: ICE FREE

FOURNISSEUR QUI TRANSMET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

SÜDO JASA AG

Müslistrasse 43

8957 Spreitenbach

Schweiz

Tel: +41 44 439 90 50

sds@suedojasa.ch

Numéro d'urgence national: 145 (24h accessible, Tox Info Suisse, Zurich; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en allemand, français et italien)

INFORMATIONS CONCERNANT LES UTILISATEURS:

Section 7 - Manipulation et stockage

Exigences suisses selon les directives CFST et les aide-mémoire SUVA:

Les exigences actuelles pour la manipulation et le stockage sont à consulter dans:

- Directives CFST pertinentes (p.ex. n° 1825 pour liquides inflammables)
- Aide-mémoire SUVA 11030 (Substances dangereuses - Ce qu'il faut savoir)
- Aide-mémoire SUVA 44040 (Protection explosions lors de pulvérisation)
- Aide-mémoire SUVA spécifiques selon le type de substance

Disponible sous: www.suva.ch et www.cfst.admin.ch

Mesures de base:

- Documenter les instructions du personnel selon ChemG Art. 28
- Maintenir les contenants hermétiquement fermés
- Tenir éloigné des sources d'ignition pour produits inflammables
- Utiliser des locaux de stockage bien ventilés et secs

Section 8 - Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Valeurs limites suisses:

Les valeurs VME et VLE actuellement valables pour tous les composants sont à consulter dans l'édition la plus récente des "Valeurs limites d'exposition aux postes de travail SUVA".

Disponible sous: www.suva.ch / Publications / Valeurs limites

Équipement de protection individuelle selon les directives SUVA:

- Gants de protection: Vérifier le matériau et les temps de perçage selon les spécifications du fabricant
- Protection oculaire: Lunettes de protection avec protection latérale selon EN 166
- Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante selon la composition du produit
- Protection cutanée: Vêtements de protection en cas de risque de contact cutané

Mesures de protection détaillées: Aide-mémoire SUVA pertinents sur les EPI sous www.suva.ch

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

Élimination selon les dispositions suisses:

L'élimination appropriée doit être effectuée conformément à:

- Ordinance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Ordinance sur les mouvements de déchets (OMoD)
- Loi sur la protection des eaux (LEaux)

Dispositions actuelles sous: www.ofev.admin.ch / Déchets

Principes de base:

- Petites quantités (<5kg): Par les centres de collecte communaux pour déchets spéciaux
- Quantités commerciales: Par des entreprises d'élimination agréées OLED
- Emballages vides: Valorisables comme déchets d'emballage si complètement vidés
- Ne pas déverser dans les égouts ou les eaux

Code de déchet: Voir le répertoire actuel des déchets (OFEV) ou consulter un éliminateur agréé OLED

Section 15 - Informations réglementaires

Dispositions suisses pertinentes:

Ce produit est soumis à diverses dispositions réglementaires suisses. Les dispositions actuellement valables sont à consulter sous:

- ORRChim (Ordinance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques): www.admin.ch
- OPair (Ordinance sur la protection de l'air): www.admin.ch
- OPAM (Ordinance sur la protection contre les accidents majeurs): www.admin.ch
- Dispositions de protection du travail: www.seco.admin.ch
- Protection de la maternité/protection des jeunes travailleurs: www.seco.admin.ch

Observer les obligations de déclaration selon ORRChim Art. 26 lors de la mise sur le marché >100 kg/an.

Des prescriptions supplémentaires spécifiques à la branche peuvent être applicables.

Page de couverture créée: 15.12.2025 - SÜDO JASA AG Müslistrasse 43 CH-8957 Spreitenbach +41 44 439 90 50 sds@suedojasa.ch

Remarque: Cette page de couverture renvoie aux dispositions suisses actuellement en vigueur. Les utilisateurs sont tenus de s'informer sur les prescriptions actuellement valables et de les respecter.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** ICE FREE

- **UFI:** 8GGH-RET3-N00R-5T45

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Utilisation industrielle des agents de nettoyage

Utilisation professionnelle des agents de nettoyage

Utilisation privée d'agents de nettoyage

- **Emploi de la substance / de la préparation**

Dégivreur

Uniquement pour manipulation adéquate.

- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www motorex com

- **Représentatif unique en UE:**

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

TOX Info Suisse

Freiestrasse 16

CH-8028 Zürich

info@toxinfo.ch

Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement Danger**

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ethane-1,2-diol

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P240 Mise à la terre et liaison équivalente du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: éthanol

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	50-70%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	Ethane-1,2-diol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	10%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	1-2,5%

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 2)		
CAS: 108-10-1	4-méthylpentane-2-one	0,25-1%
EINECS: 203-550-1	Flam. Liq. 2, H225; Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H332;	
Numéro index: 606-004-00-4	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

parfums	<5%
---------	-----

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Laver avec de l'eau.

Laver immédiatement à l'eau.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

- **Autres indications** Refroidir les récipients de stockage avec de l'eau s'ils sont exposés au feu.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· Classe de stockage: 3

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;
--------------	--

107-21-1 Ethane-1,2-diol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 52 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 26 mg/m ³ , 10 ppm H SSc;
--------------	--

78-93-3 butanone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;
--------------	--

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 164 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 82 mg/m ³ , 20 ppm H B SSc;
--------------	---

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 4)

· DNEL**64-17-5 éthanol**

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	87 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	343 mg/kg/24h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	206 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	950 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Local effects/acute-short term	1.900 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	114 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general pop/Local effects/acute-short term	950 mg/m3 (consommateur)

107-21-1 Ethane-1,2-diol

Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	106 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	53 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	35 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Local effects/ Long-term	7 mg/m3 (consommateur)

78-93-3 butanone

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	31 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	1.161 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	412 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	600 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	106 mg/m3 (consommateur)

· PNEC**64-17-5 éthanol**

Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	380-720 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,96 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,79 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	580 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	3,6 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	2,9 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,63 mg/kg (organismes terrestres)

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 5)

107-21-1 Ethane-1,2-diol

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	10 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	1 mg/l (organismes aquatiques)
P N E C / A q u a t i c o r g / i n t e r m i t t e n t r e l e a s e s (f r e s h w a t e r)	10 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	199,5 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	37 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	3,7 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Terrestrial organism / Soil	1,53 mg/kg (organismes terrestres)

78-93-3 butanone

Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	1.000 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	55,8 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	55,8 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	709 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	284,74 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	284,7 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	22,5 mg/kg (organismes terrestres)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:**78-93-3 butanone**

BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)
--------------	---

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 4-Methylpentan-2-on
--------------	---

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 6)

*N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.**Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.***· Protection des mains:***Gants de protection**Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.***· Matériau des gants***Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.***· Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***· Protection des yeux/du visage***Lunettes de protection***· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs****RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique***Liquide***· Couleur:***Incolore***· Odeur:***Caractéristique***· Seuil olfactif:***Non déterminé.***· Point de fusion/point de congélation:***Non déterminé.***· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition***82 °C (DIN EN ISO 3405)***· Inflammabilité***Facilement inflammable.***· Limites inférieure et supérieure d'explosion***3,2 Vol %***· Inférieure:***15,3 Vol %***· Supérieure:***17 °C***· Point d'éclair***410 °C (DIN 51794)***· Température d'inflammation:***Non déterminé.***· Température de décomposition:***8,5 (DIN 51369)***· pH à 20 °C***<3 @ 40 °C (DIN 51562-1)***· Viscosité:***Non déterminé.***· Viscosité cinématique***Entièrement miscible***· Consistance***Non déterminé.***· Dynamique:****· Solubilité***Non déterminé.***· l'eau:****· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 7)

· Capacité thermique	
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,905 g/cm ³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
 · 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
 · Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 8)

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	8.300 mg/kg (souris) 1.187-15.010 mg/kg (rat)
	LD50	7.800-22.500 ml/kg (rat)
	NOAEL	9.700 mg/kg/24h (souris)
Inhalatoire	LC50 / 6h	82,1-92,6 mg/l (rat)
	LC50 / 4h	115,9-133,8 mg/l (rat)
	NOAEC	1,3 mg/l (souris) 6,66 mg/l (rat)
	NOEC	130 mg/m ³ (souris) 130 mg/m ³ (rat)

107-21-1 Ethane-1,2-diol

Oral	LD50	7.712 mg/kg (rat)
	NOEL	150 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	200 mg/kg/24h (rat)
Dermique	NOAEL	12.500 ppm (souris)
	LD50	3.500 mg/kg (souris)
	NOAEL	2.200-4.400 mg/kg/24h (dog)
Inhalatoire	LC50 / 6h	2,5 mg/l (rat)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10 ml/kg (lapin)
	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	NOAEL	5.041 ppm (rat)

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

Oral	LD50	2.080 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50 / 4h	8,3-16,6 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 9)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3 | butanone

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

64-17-5 éthanol

LC50	14.200-15.400 mg/l/96h (poisson)
LC0	7.960 mg/l/96h (poisson)
LC50	5.012 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC50	675-22.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria) 12.700-12.900 mg/l/96h (poisson)
EC10	11,5 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	275 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC0	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

107-21-1 Ethane-1,2-diol

LC50	7.286 mg/l/96h (poisson)
LC50	1.500 mg/l/28d (poisson)
EC50	3.536-13.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EC50	33.911 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
EC100	100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC0	100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	7.500-15.000 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	8.590-24.000 mg/l/7d (Invertébrés aquatiques) 15.380-32.000 mg/l/7d (poisson)

78-93-3 butanone

LC50	2.993-3.200 mg/l/96h (poisson)
LC50	1.723 mg/l/48h (poisson)
LC50	1.656 mg/l/72h (poisson)
LC50	1.816 mg/l/24h (poisson)
EC50	345 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques) 1.901 mg/l/24h (algae / cyanobacteria)
EC50	2.029 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EC50	1.972 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC0	136 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

(suite page 11)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 10)

EC50	308-5.091 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques) 1.888 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)
NOEC	68 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
64-17-5 éthanol	
coefficient de partage	-0,3 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	>75 % (28d) (Biodégradabilité)
107-21-1 Ethane-1,2-diol	
coefficient de partage	≤1,36 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	>90 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 A)
78-93-3 butanone	
coefficient de partage	0,3 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	98 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 D)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

UN1170

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 11)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR/RID/ADN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
- IMDG ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)
- IATA ETHANOL

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR/RID/ADN



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3

· IMDG, IATA



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA II

· 14.5 Dangers pour l'environnement

- Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33

- No EMS: F-E,S-D

- Stowage Category A

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

- ADR/RID/ADN

- Quantités limitées (LQ)

1L

- Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

500 ml

- Catégorie de transport 2

- Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

- Limited quantities (LQ)

1L

- Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 13)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 12)

- | | |
|------------------------------|---|
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II |
|------------------------------|---|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

78-93-3 butanone

3

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

78-93-3 butanone

3

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

(suite page 14)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 13)

· **exigence de pureté**· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit· **Date de la version précédente:** 04.05.2021· **Numéro de la version précédente:** 3.1· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente****Annexe: Scénario d'exposition 1**· **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation industrielle des agents de nettoyage· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du produit**

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· **Catégorie du procédé**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

(suite page 15)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 14)

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation professionnelle des agents de nettoyage
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

(suite page 16)
CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 15)

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation privée d'agents de nettoyage
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé**
 - PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
 - PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 - PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
 - PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 - PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 - PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

(suite page 17)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 06.02.2023

Révision: 06.02.2023

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.1)

Nom du produit: ICE FREE

(suite de la page 16)

- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR